

KISENYI, le 30 décembre 1980



Vu et vérifié et porté en
au L.C. N° 6 d. 6-3-61
Le Comptable *[Signature]* 10

Gouvernement du Ruanda - Urundi

DOIT

pour ce qui suit :

Installation de tuyauteries de 3/4 "

Raccordement eau

à la nouvelle prison de et à RUHENGRI

pour la somme forfaitaire de francs : 5.000,--

Total Francs : 5.000,--

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de francs
CINQ MILLE .--

Par précaution
Pour VERMAST

[Signature: M. de Masquinet]

M. de Masquinet

Reçu par
[Signature: M. de Masquinet]

Pour réception conforme
Livraison prévue pour le 30-12-80
à exécuter le 30-12-80
RUHENGRI le 6-3-61
(Fonction): *[Signature]*
(Nom): *[Signature]*
(Signature): *[Signature]*

Pour vérification, approbation et imputation à
charge de l'Etat: 92 09 015 03 01 9--
Engagement n° 7 du 30-12-80
Le Secrétaire des Crédits
L'Administrateur territorial
Le Gardien de la Prison
[Signature]